

Vous agissez pour un environnement favorable à la Santé ?

Faites connaître votre action !

Appel à candidature



Le PRSE3 : ensemble, agissons pour notre environnement et notre santé

Le plan régional santé environnement 2016-2021 (PRSE3) est porté par la Préfète, le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) et la Présidente du Conseil régional. Il a pour objectifs d'améliorer la qualité de l'environnement et son impact sur la santé des habitants des Pays de la Loire. Il est structuré en 5 axes stratégiques :



Le PRSE3 comprend des actions programmées portées en partenariat par différents types d'acteurs (services de l'état, associations, collectivités, organisations professionnelles...) et est enrichi en continu des initiatives des acteurs locaux.

Retrouvez toute l'actualité du PRSE3 sur :

www.paysdelaloire.prse.fr

Vous agissez pour un environnement favorable à la santé ? Faites connaître votre action !

A travers cet appel à candidature, les porteurs du PRSE3 souhaitent :

- repérer des actions conduites en Pays de la Loire qui vont dans le bon sens,
- favoriser l'échange d'expérience et la démarche collective
- valoriser ces actions et donner envie à d'autres acteurs d'agir pour un environnement favorable à la santé

Candidatez et obtenez le logo :



Quels avantages ?

Rendez visible votre engagement pour un environnement favorable à la santé.

Devenez un acteur privilégié de la communauté du PRSE3 et soyez au plus près de l'actualité du plan.

Renforcez votre savoir-faire au contact d'autres porteurs de projets.

Bénéficiez des moyens de communication du PRSE3 :

- Un kit de communication « PRSE3 - Agir pour un environnement favorable à la santé » sera mis à votre disposition
- Votre action sera valorisée par les porteurs du PRSE3 par la publication d'un article sur le site du PRSE3 www.paysdelaloire.prse.fr et sur le site de cartographie des actions régionales de santé www.oscarsante.org ainsi que sur les vecteurs de communication des porteurs du PRSE3 (DREAL, ARS, Conseil régional)
- Vous serez invités à présenter votre action à l'occasion des temps forts du PRSE3 comprenant un temps de valorisation des derniers acteurs labellisés

Le kit de communication comprend un certificat de labellisation, un logo qui peut être apposé sur les supports de communication relatifs à l'action, un bandeau mail, un bandeau pour site internet, un modèle de communiqué de presse (possibilité d'organiser un temps presse pour la remise de la labellisation en proposant à un porteur du PRSE de s'y associer)



Qui peut candidater ?

Tous types de porteurs d'actions : les associations, les collectivités territoriales, les entreprises, les établissements publics, les organisations professionnelles, les acteurs de santé, etc.

Pour quelles actions ?

La candidature porte sur une action :

- pour un environnement favorable à la santé qui répond à l'un des 5 axes stratégiques du PRSE3 Pays de la Loire.
- engagée ou réalisée sur la période 2016-2021
- se situant sur le territoire des Pays de la Loire
- potentiellement reproductible

L'exemplarité de l'action sera appréciée : référence à des contenus scientifiques et/ou à la réglementation en vigueur, action participative, existence de partenariats avec les acteurs locaux, inscrite dans la durée, incluant une démarche d'évaluation...

N.B. : Les actions financées dans le cadre du PRSE3 (appel à projets ou financement du Conseil régional) seront automatiquement labellisées.

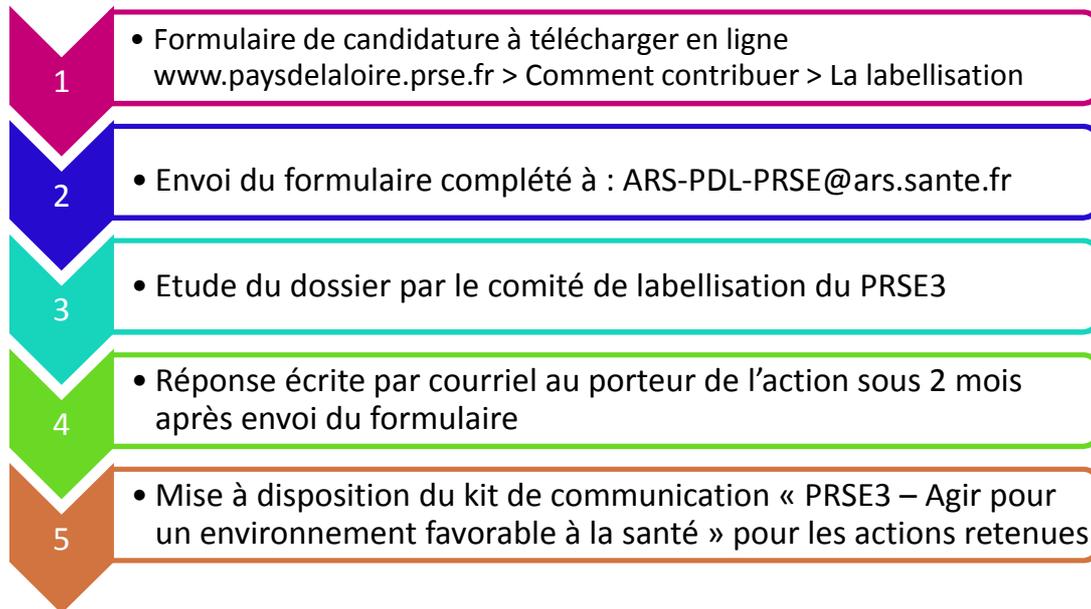
Actions non éligibles :

- La création d'outils de prévention, dès lors que ces derniers existent au niveau national (ex : guides diffusés par Santé Publique France¹, les ministères...)
- Le logo « PRSE3 - Agir pour un environnement favorable à la santé » ne peut être utilisé à des fins de promotion commerciale d'une activité ou d'un produit

¹ <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

Comment procéder ?

Une candidature peut être déposée à tout moment, tout au long de la vie du PRSE3 (2016-2021).



Le Comité de labellisation est composé de :

- l'équipe d'animation du PRSE Pays de la Loire : représentants de la Préfecture, de la DREAL, de l'ARS et du Conseil régional. La DRAAF sera associée pour les projets portant sur l'alimentation ou la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et l'ASN pour ceux portant sur le radon.²
- des pilotes/animateurs des actions du PRSE3

Quels engagements ?

Le porteur d'action s'engage à :

- produire un article présentant l'action réalisée, valorisable dans les documents de communication du PRSE3, notamment son site internet (avec photo ou illustration + documents d'information ou de communication éventuellement créés lors de l'action)
- utiliser le kit de communication « PRSE3 - Agir pour un environnement favorable à la santé », conformément à sa charte graphique
- participer aux temps forts du PRSE3 qui valorisent son action

Les porteurs du PRSE3 s'engagent à :

- consulter le comité de labellisation pour examiner les dossiers présentés répondant aux critères
- fournir le logo « PRSE3 - Agir pour un environnement favorable à la santé » et autres outils du kit de communication
- valoriser les actions labellisées, notamment par le biais du site internet PRSE3 : www.paysdelaloire.prse.fr
- organiser des temps forts, échanges de connaissances et de pratiques, entre acteurs pour un environnement favorable à la santé

² Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) / Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (Draaf) / Autorité de sûreté nucléaire (ASN)